



Deux élèves de 3ème en finale du concours "180 secondes pour les droits de l'homme" à Caen.

publié le 24/04/2018 - mis à jour le 11/05/2019

Plus de **8000 candidats de 4ème et 3ème** ont participé cette année en France au concours « 180 secondes pour les droits de l'Homme » organisé par le Mémorial de Caen.



Il s'agit de la deuxième édition de ce concours. En effet, l'an dernier, le concours a été testé sur le territoire du Calvados, en local, avant d'être proposé à l'ensemble des collégiens français. Le collège René Caillié a donc inscrit deux classes, les 3ème B et 3ème F à l'édition nationale. Les professeurs d'Histoire-Géographie et de français, Mme Richer et Mme Reygrobellet, et la professeur-documentaliste, Mme Jean-Pierre ont accompagné les élèves

dans la réalisation d'une vidéo de 3 minutes prenant fait et cause pour un droit de l'Homme bafoué dans le monde.



Deux élèves, Noélie Langlais et Anaëlle Petit (3ème B), ont eu la joie et la surprise d'être sélectionnées. Le jury a choisi 15 vidéos parmi 150 envoyées au Mémorial ! **Elles ont donc participé à la finale, le vendredi 6 avril, à Caen.**

accompagnées de Mme Richer et Mme Reygrobellet. Elles ont pris la parole **pour condamner la discrimination à l'embauche des personnes handicapées devant un amphithéâtre de 300 personnes.**

Des collégiens des quatre coins de France étaient venus défendre des droits dans des mises en scènes très originales. Ainsi, des élèves ont chanté pour parler de l'égalité homme-femme, d'autres ont dansé pour sensibiliser au mariage forcé, d'autres encore ont joué la comédie pour parler du racisme, ou de l'esclavage en Libye.

Tous étaient jugés par un jury composé de membres venus d'horizon très divers : la représentante d'Amnesty Internationale, les rédacteurs en chef du magazine « L'Actu » et du journal « Ouest France », des attachés à la culture du Rectorat de l'Académie de Caen, et des représentants du Mémorial.

Des prix, tels que des livres et des abonnements presse aux deux journaux partenaires étaient à gagner pour les 3 meilleures prestations. De plus, un prix « Coup de cœur » a été décerné par un jury de collégien. Notre équipe n'a pas été choisie parmi les trois meilleures. Mais, l'important est que nos deux élèves ont réussi à donner le meilleur d'elles-mêmes en osant prendre la parole. Elles ont donc acquis une expérience utile dans bien des domaines et ont gagné en confiance en elles. Leurs professeurs les félicitent pour leur engagement.



Tous ces élèves, vainqueurs ou pas, sélectionnés pour la finale ou non, ont su faire preuve de conviction et de fraternité envers ceux qui souffrent. **De plus, ils ont développé leurs compétences citoyennes. Ils sont donc le porte flambeau des valeurs de la République.**

Lien vers le site du concours : <http://www.memorial-caen.fr/lespace-pedagogique/college/180-secondes-pour-les-droits-de-lhomme-concours-2018>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.